

est-ce qui jouit des revenus de ces Biens ? Ce n'est pas assurément l'Eglise considérée comme Eglise, mais les Sujets du Roi, qui, par l'état qu'ils ont embrassé, sont dévoués au service des Autels. Or, ces Sujets ont-ils cessé de l'être en entrant en jouissance de ces revenus immenses ? On n'oseroit le soutenir. Cependant si le Roi a pris des engagements pour l'immunité des biens possédés par les gens d'Eglise, il ne les a pas pris ces engagements, avec l'Eglise considérée comme Eglise, mais avec ses propres Sujets, qui étoient alors consacrés au service de l'Eglise. Qui peut donc l'empêcher aujourd'hui de résilier un engagement de faveur, qu'il a pû prendre ou ne pas prendre.

Nôtre Auteur convient qu'il en est le maître vis-à-vis de ses Sujets. Il conviendra donc nécessairement, qu'il a mal-à-propos changé de parti, puisqu'il n'est question ici que des Sujets & non de l'Eglise. Au reste, Monsieur, il y a bien des Ecclésiastiques qui sont d'un parti contraire à celui du Clergé. Ceux-ci conçoivent que l'Eglise considérée comme Eglise, désigne tous les Fidèles unis sous une même Communion ; que le Laïc & le Prêtre sont l'un & l'autre une partie intégrante & analogue de cette Eglise, & qu'il n'y a de différence de l'un à l'autre que par le degré de qualité & de pouvoir. Mais malheureusement la prévention a subjugué la plus grande partie des Ministres de l'Eglise, qui ne veulent pas concevoir cette vérité incontestable, que ceux que nous appellons Ecclésiastiques, ne sont pas ainsi nommés, par la raison qu'ils composent seuls toute l'Eglise. Cela est visiblement faux ; mais par la raison que par leur état, ils doivent faire le